

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Convention entre le Département et l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône (MDA 13 Nord) pour l'occupation de locaux de la MDST d'Arles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de conclure avec l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône une convention d'occupation à titre gratuit de locaux du pôle santé de l'Espace des Solidarités du Pays d'Arles de la MDST Arles sis 11 rue Romain Rolland - 13200 Arles, en vue de la tenue de permanences d'écoute et de soutien psychologique dédiées au public jeune (11 à 25 ans) et à leurs familles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

La signature de cette convention n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**